

REUNION du 1^{er} juillet 2014

Membres afférents au CM	15
Membres en exercice	15
Membres présents	13
Procuration	1

L'an deux mil quatorze, le mardi 1^{er} juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire.

Présents : Mmes AUBERT, FLORET, HYVERT, MITHIEUX, NAVARDIN, ROCHERAY-FAUCON, TANILIAN, MM. DUCRET, FASSEL, GUILLAUD, MEUGNIER, PERRIN, VIVET.

Excusé : M. ROSSIGNOL (procuration à D.MITHIEUX).

Absent : M. HOCHARD.

Secrétaire : Mme AUBERT.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 20 juin 2014.

2014 – 38 Subventions attribuées aux associations

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif les demandes de subventions des associations n'ont pas été examinées. Il propose de les étudier pour leur attribuer le cas échéant un soutien dans la limite des crédits votés au budget.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

* **attribue** aux différentes associations communales :

- ADAM (association des aînés de Myans) Touchatout : 250.00 €,
- Amicale cyclo « les roule tranquille » : 60.00 €,
- Anciens combattants de Myans : 100.00 €,
- Comité d'animation de Myans : 250.00 €,
- les Ecoliers de Myans : 3 000.00 €,
- Gymnastique volontaire : 250.00 €,
- Maison de rencontres spirituelles de Myans : 300.00 €,
- Société de chasse de Myans : 60.00 €,
- Teranga, sous l'arbre à palabre : 60.00 €,

* **attribue** aux diverses associations suivantes :

- la Prévention routière : 60.00 €,
- les pupilles de l'école publique : 60.00 €,
- l'association pour le don du sang bénévole du canton de Montmélian : 60.00 €.

2014 – 39 Cantine scolaire : contrat de fourniture des repas

Le maire rappelle qu'un contrat de trois ans avait été conclu avec le traiteur qui fournissait les repas de la cantine scolaire. Ce contrat se terminera en août 2014. Une consultation pour le choix d'un nouveau fournisseur a été organisée. Il présente le résultat des offres.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **accepte** de confier à l'entreprise RESTALLIANCE (Chambéry) la fourniture des repas de la cantine scolaire. Le prix du repas est de € 3.59 € H.T. et sera réévalué à la date anniversaire de la signature du contrat. La durée du contrat est fixée à 3 ans,

* **autorise** le maire à signer le marché à intervenir.

2014 – 40 Avenant n°1 au marché de travaux de sécurisation de l'entrée sud du chef-lieu

Vu la délibération n°2013-37 attribuant le marché de travaux de sécurisation de l'entrée sud du chef-lieu à l'entreprise EUROVIA/LOCATELLI,

Le maire rappelle que des travaux imprévus ont été réalisés en raison de la mauvaise qualité du sous-sol. Un avenant est nécessaire pour valider ces travaux afin de permettre leur mandatement. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à des travaux de voirie, de pluvial (reprise du collecteur existant, ajout de grilles), de purges dans les zones de stationnement. Le montant des travaux supplémentaires est de 34 838.92 € HT (dont 21 891.75 € HT à la charge du conseil général pour la réalisation du tourne-à-gauche).

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **approuve** l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise EUROVIA/LOCATELLI pour un montant de 34 838.92 € HT,

* **autorise** le maire à signer les documents à intervenir.

2014 – 41 Acquisition des parcelles n°AC 168 et 169

Vu le permis de construire n°73 183 11 G 1002 délivré le 16/05/2011 pour la construction d'un immeuble de 12 logements,

Le maire fait part de la cession par la société Actima Immobilier à la commune de deux tenements de voirie afin d'élargir la voie communale, Chemin de Chacuzard.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **accepte** l'acquisition des parcelles n°AC 168 et 169 à la société Actima Immobilier pour un montant total de 1.00 euro symbolique,

* **dit** que les frais d'acte d'achat seront à la charge de la commune,

* **autorise** le maire à signer l'acte à intervenir qui sera établi chez Me PACHOUD, notaire à Chambéry.

2014 – 42 Conventions de passage de la canalisation d'eau potable dans le secteur de la Sale

Le Maire rappelle le programme du projet de renouvellement du réseau d'eau potable dans le secteur de la Sale. Cette canalisation qui assure la liaison entre les réseaux situés Chemin du Lac des Pères et Chemin de la Sale avait été installée en domaine privé. Des conventions de servitude de passage sont à établir avec les propriétaires des terrains concernés.

Il précise qu'il sera ensuite nécessaire de faire enregistrer ces conventions auprès du service des Hypothèques.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **autorise** le maire à signer les conventions de passage à intervenir,

* **autorise** le maire à faire inscrire ces servitudes auprès du service des Hypothèques.

2014 – 43 Rapports 2013 du service eau et assainissement

Le Maire rappelle que d'après l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, il doit présenter, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport sur le service eau – assainissement, et ceci quel que soit le mode de gestion.

Ce rapport comporte un volet technique précisant les lieux de prélèvement, la qualité des eaux distribuées et pour l'assainissement le nombre d'habitations raccordées, et un volet financier concernant la tarification, la dette, les travaux ...

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

*** donne acte** au maire de cette présentation des rapports 2013 sur le service de l'eau et celui de l'assainissement, qui sont consultables en mairie.

2014 – 44 Motion de soutien à l'action de l'A.M.F. (association des maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le Maire donne lecture de la lettre de l'association des maires de France (A.M.F.) qui s'oppose à la baisse des concours financiers de l'Etat programmée dans le but de diminuer son déficit public :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'A.M.F. a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'A.M.F., association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'A.M.F. prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Le maire rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent leurs entreprises présentes sur le territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, le conseil municipal estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance de la motion présentée par l'A.M.F., et pour toutes les raisons précédemment citées :

* **soutient** les demandes de l'A.M.F. :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Divers :

* **Informations sur les délégations attribuées au maire** (délibération n°2014-28 du 22/04/14) :

le Maire informe le conseil municipal des décisions prises :

- il n'a pas exercé le droit de préemption sur le bien suivant :

- parcelle n°AI 79 (maison) à « Chef-lieu » le 06/06/2014.

* **Entretien du Bon de Loge :**

Le maire fait part de l'enquête publique qui a lieu du 23 juin au 23 juillet 2014 pour la mise en place du plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau du Bon de Loge. Une déclaration d'intérêt général a été instaurée afin de permettre à la communauté de communes Cœur de Savoie de réaliser ces travaux pour et sur des propriétés privées. Ils consistent en des travaux d'entretien courant (débroussaillage, élagage, abattage, enlèvement du bois mort...pour limiter le risque d'inondation et pour la protection des ouvrages et des personnes) et des travaux complémentaires de restauration (lutte contre les espèces envahissantes, curage, renforcement de berges...). Le coût de ces travaux est estimé à 100 000.00 euros TTC pour 5 ans.

* **Installation d'un taxi :**

Mme FLORET fait part de la possibilité de créer une autorisation de stationnement d'un véhicule taxi sur la commune. Un avis favorable de la préfecture a été émis. Ce projet est en cours de réflexion avec une personne qui s'est inscrite sur la liste communale.

* **Travaux divers :**

Pour les travaux de voirie, M. MEUGNIER fait part de la reprise par l'entreprise Eurovia de 2 affaissements de chaussée constatés sur le chemin du Lac des Pères, suite aux travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable ; et la réduction de la pente du ralentisseur situé sur la Route du Sanctuaire par l'entreprise Eiffage.

* **Affaires scolaires :**

Mme MITHIEUX annonce la fermeture de la 5^e classe à compter de septembre 2014, en raison de la baisse des effectifs (102 à 103 élèves contre 113 à ce jour). Toutefois, le maire précise qu'un courrier a été adressé au directeur académique précisant que des logements neufs seront livrables en septembre prochain avec la possibilité d'inscription d'enfants et demandant qu'un comptage de l'effectif scolaire soit effectué le jour de la rentrée.

En ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires, elle précise qu'une note d'information va être distribuée aux parents afin de rappeler la position du conseil municipal, à savoir le maintien des 24 heures d'enseignements sur 4 jours.

* **Fermeture du secrétariat de mairie** : les vendredis 18 et 25 juillet et 1^{er} août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.